

DURÉE

- > 1350 heures sur 2 ans (Contrat Apprentissage)
- > 1200 heures sur 2 ans (Contrat de Professionnalisation)

VALIDATION

- Diplôme Niveau III – Bac + 2

PUBLIC VISE

- Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi et de qualification (contrat d'apprentissage) et sans limite d'âge (contrat de professionnalisation uniquement)
- Salarié, demandeur d'emploi.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire d'un diplôme de niveau IV
- ou
- > Justifier d'une expérience professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET METIERS VISÉS

Le titulaire du BTS des Professions Immobilières doit être capable de :

- **Evaluer** les droits et biens immobiliers dans un marché donné, promouvoir les biens ou les droits destinés à une clientèle, analyser et évaluer la situation du client et du prospect, rédiger les principaux contrats inhérents aux activités de vente ou location immobilière, maîtriser les incidences des actes juridiques dans chaque situation professionnelle
- **Prendre en compte** l'environnement juridique de l'immeuble, organiser et tenir les assemblées générales, assurer la gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, assurer la conservation et l'entretien de l'immeuble
- **Conclure** des mandats de gestion en fonction des particularités du bien, gérer les baux sur toute leur durée

Emplois visés :

- **Transaction immobilière** : Négociateur chargé(e) d'assurer le conseil et l'intermédiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier ; négociateur(trice), assistant(e) commercial(e), chargé(e) de clientèle et de commercialisation
- **Gestion immobilière** : Gestionnaire chargé(e) d'assurer l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative) :
 - > Gestion de copropriété : gestionnaire de copropriété, assistant(e) de copropriété, assistant(e) comptable, comptable et responsable comptable de copropriété, chargé du suivi technique des immeubles, chargé(e) du contentieux
 - > Gestion locative : conseiller(ère) en location, chargé(e) d'attribution, assistant(e) en gestion locative et gestionnaire locatif, comptable gérance, chargé(e) du suivi technique, chargé(e) du contentieux locatif

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier
- Conseil en ingénierie de l'immobilier
 - Droit et veille juridique
 - Economie et organisation de l'immobilier
 - Architecture, habitat et urbanisme, développement durable
- Communication professionnelle
- Techniques immobilières
 - Transaction immobilière
 - Gestion immobilière : gestion de copropriété et gestion locative
- Unité d'Initiative Locale

AVANTAGES POSSIBLES POUR L'ENTREPRISE

- Ils sont liés aux mesures favorisant l'insertion des jeunes par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (et selon les mesures en vigueur) : exonération de charges, rémunération du jeune selon un certain pourcentage du SMIC, formation prise en charge ...

LIEU DE FORMATION

- CCI FORMATION
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL
57 070 METZ

Votre contact :

METZ Tél. 03 87 39 46 00

alternance@moselle.cci.fr

www.cciformation.org

